
NOVEMBRE 2005

Le plan d'action sur l'écart salarial de la ministre M.-A. Blaney

Le 2 juin 2005, la ministre responsable de la Condition de la femme du N.-B., Margaret-Ann Blaney, a dévoilé le plan "[Faire face à l'impératif économique : Plan d'action quinquennal sur l'écart salarial au Nouveau-Brunswick 2005-2010](#)".

Ce plan établit quatre objectifs :

- 1) Changement des attitudes sociétales
- 2) Partage accru des responsabilités familiales
- 3) Réduction du regroupement d'emplois chez les femmes
- 4) Recours accru à des mesures d'équité salariale.

Au niveau de l'équité salariale, le gouvernement se donne trois stratégies :

- 1) Encourager l'utilisation des outils d'équité salariale
- 2) Fêter les chefs de file et les gagnants
- 3) Partager les pratiques exemplaires

Dans le cadre de ces stratégies, le gouvernement s'est engagé à réaliser l'équité salariale dans tout le secteur public, mais sans adopter de loi.

Pour ce qui est du secteur privé, le gouvernement s'en tient aussi à des mesures volontaires. Il s'engage à mettre à la disposition des employeurs des outils d'équité salariale, à les aider dans l'utilisation de ces outils et à promouvoir ceux qui montrent du leadership dans ce domaine. Dans les médias, Margaret-Ann Blaney a répété son engagement à légiférer s'il n'y a pas assez de progrès réalisés.

La Coalition a reçu avec plaisir la promesse de l'établissement de l'équité salariale dans tout le secteur public, mais a exprimé sa déception face aux mesures volontaires. En effet, la Coalition ne croit pas que des mesures volontaires soient efficaces pour apporter les changements nécessaires dans le secteur privé.

La Coalition insiste aussi sur la nécessité de :

1. mettre en place un système de monitoring indépendant,
2. d'établir des cibles précises pour chaque indicateur,
3. et d'informer et impliquer les employés et employées dans le processus d'évaluation de poste au même titre que les employeurs.

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET À L'ADRESSE :

www.equite-equity.com

Le rapport du Comité de modification des lois se laisse attendre

Anne-Marie Gammon, présidente de la Coalition pour l'équité salariale, Elsie Daly, membre de la Coalition, et Johanne Perron, coordonnatrice, ont rencontré Jody Carr, président du Comité de modification des lois, afin de presser le Comité à remettre son rapport sur le projet de loi 77, *Loi sur l'équité salariale*. Rappelons que c'est en juin 2004, qu'Elizabeth Weir, chef du Nouveau parti démocratique, a introduit le projet de loi à l'Assemblée législative et que Carmel Robichaud, du Parti libéral, l'a appuyé. Le gouvernement l'a ensuite envoyé au Comité de modification des lois qui a tenu des audiences publiques les 18, 19 et 26 novembre 2004. Sur 34 présentations, 30 étaient en faveur du projet de loi, trois préféraient des mesures volontaires et une était neutre.



Nous attendons toujours que le Comité de modification des lois soumette son rapport à l'Assemblée législative, après quoi le gouvernement devra soit accepter, soit rejeter ses recommandations.

Comment atteindre l'équité salariale? - Leçons à tirer de l'implantation de l'équité salariale au Québec

Un dîner causerie avec
Madame Rosette Côté
Présidente de la Commission de l'équité salariale au Québec

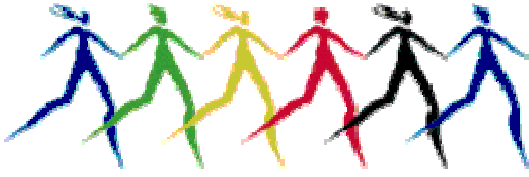
Le mardi 8 novembre, de midi à 14h
Salle Empress, coin Robinson et Main, Moncton

Un léger goûter sera offert. L'entrée est gratuite si vous êtes préinscrite :
1 800 332-2087 ou acswcccf@gnb.ca

Une session présentée par
le Conseil consultatif sur la condition de la femme
et la Coalition pour l'équité salariale au N.-B.

L'ÉQUITÉ SALARIALE AU FÉDÉRAL...

Le gouvernement fédéral vise l'introduction d'une loi sur l'équité salariale fin 2006 ou début 2007, selon la [réponse officielle](#) au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes qui avait recommandé une telle loi avant la fin d'octobre 2005 dans son [4^{ème} rapport](#). Le gouvernement dit vouloir étudier 4 volets de la question, soit la relation entre l'équité salariale et les négociations syndicales, les obligations des employeurs et des syndicats, l'implantation de comités de gestion du processus de l'équité salariale et la définition d'un établissement. Le Réseau de l'équité salariale (RÉS) du Canada, dont la Coalition pour l'équité salariale du N.-B. fait partie, juge que ce délai supplémentaire est inutile. En effet, le RÉS considère que le Groupe de travail avait déjà consulté toutes les parties et offert une étude détaillée de la question dans son [rapport déposé en mai 2004](#).



La Marche mondiale des femmes 2000 – 5 ans après

Le 17 octobre 2005, « 24 heures » de solidarité mondiale avec les femmes soulignaient le 5^{ème} anniversaire de la [Marche mondiale des femmes](#).

À midi, ce jour-là, les femmes de chacun des 24 fuseaux horaires de la planète étaient appelées à consacrer une heure à l'action collective dans le cadre de ce 24 heures solidarité mondiale des femmes. Il s'agissait d'une occasion de démontrer notre détermination à poursuivre nos rêves (et le soleil) et à bâtir un monde où l'égalité, la liberté, la justice, la paix et la solidarité renforcent nos liens, tel que l'affirme la Charte mondiale des femmes pour l'humanité.

Les activités organisées au Nouveau-Brunswick ont mis l'accent sur des solutions à trois des problèmes majeurs qui affectent directement la vie des femmes :

- 1 – L'iniquité salariale
- 2 – La violence
- 3 – La pauvreté

Sept villes du N.-B. ont organisé des événements en lien avec les 24 heures de solidarité mondiale : Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Miramichi, Moncton et Saint-Jean. On estime qu'environ 500 à 600 personnes ont participé à travers la province.



Qu'est-ce qu'elles ont dit ?

« ...le droit à l'équité salariale est un droit humain fondamental reconnu de longue date à l'échelle internationale. J'applaudis donc ceux et celles qui ont initié un tel projet de loi. »

Pierrette Ringuette, Sénatrice du Nouveau-Brunswick, L'Acadie Nouvelle, 15 avril 2005.

« L'écart entre les salaires des hommes et des femme entraîne une perte importante, non pas seulement au femmes (et leurs enfants) mais aussi une perte de revenus fiscaux et un accroissement des dépenses au chapitre des programmes sociaux et de santé. Quiconque se préoccupe du coût potentiel de combler l'écart ne tient pas assez compte des coûts actuels, pour les contribuables et notre économie, du présent écart de rémunération. »

Extrait de la conférence livrée par Rosella Melanson, du CCCF NB, lors de l'*International Women's Policy Research Conference*, à Washington DC, le 20 juin 2005.

Conseil d'administration 2005-2006

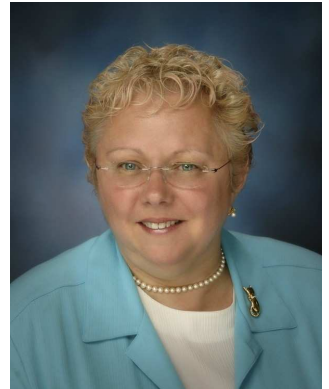
Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 25 juin 2005, la Coalition pour l'équité salariale s'est dotée d'un nouveau conseil d'administration.

La nouvelle présidente de la Coalition pour l'équité salariale, Anne-Marie Gammon a elle-même exercé une profession traditionnellement féminine, étant une enseignante à la retraite. Originnaire de Bathurst, elle a aussi occupé les postes de directrice adjointe, directrice par intérim et directrice dans différentes écoles. Après 32 ans dans l'enseignement, Anne-Marie Gammon a changé de carrière pour se diriger vers le développement communautaire et, depuis, a travaillé avec divers organismes de défense des droits dont l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du N.-B. et le Groupe Axion. Elle est maintenant coordonnatrice de projet pour le Réseau communauté en santé Bathurst.

Son implication bénévole pour la défense des droits des femmes ainsi que son expérience de travail ont amené Anne-Marie Gammon à se joindre à la Coalition pour l'équité salariale.

Nous sommes fières de vous présenter les autres membres du Conseil d'administration :

- **Anne-Marie Gammon** - Présidente
- **Louise Guerrette Winchester** - Présidente sortante
- **Marilyn MacCormack** - Vice-présidente Anglophone
- **Denyse Mazerolle** - Vice-présidente francophone
- **Beth McQuinn Nixon** - Secrétaire-trésorière
- **Edith Brideau** - Représentante Nord-Est
- **Julia Maillet** - Représentante Sud-Est
- **Huberte Gautreau** - Représentante Sud
- **Elizabeth Blaney** - Représentante Centre
- **Jackie Matthews** - Représentante Sud-Ouest
- **Margot Albert** - Représentante Nord-Ouest
- **Elizabeth Coburn** - Représentante autochtone
- **Johanne Perron** - Coordonnatrice



PLUS DE 50 ORGANISMES MEMBRES !

Bienvenue aux nouveaux organismes membres :

- Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick
- Cercle de Bertrand, Fédération des femmes acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick (FFAFNB)
- Cercle de Dieppe, FFAFNB
- Section locale 2116 du Syndicat canadien de la fonction publique
- Voix d'hommes

Cela porte le nombre d'organismes membres de la Coalition pour l'équité salariale à 53.